



## Travaux de peinture pour un propriétaire ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis locataire depuis + de 10 ans, à l'entrée dans les lieux les peintures étaient propres. On me dit que la réfection des peintures à mon départ ne seraient plus à ma charge ,mais à celle de mon propriétaire puisque j'ai occupé l'appartement + de 10 ans, veuillez SVP me faire parvenir la législation qui s'applique à ce sujet  
MERCI

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Il n'existe pas précisément de texte de loi.

Tout simplement l'usure n'est pas à la charge du locataire mais du propriétaire. De ce fait si la seule détérioration de peintures est due à l'usure vous n'aurez aucun souci lors de l'état des lieux de sortie.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Merci de votre réponse, mais veuillez SVP être plus précis. L'agence de location me dit que les peintures doivent être refaites, car il existe quelques traces, je sais que les premières années les peintures doivent être rendues dans le même état qu'à l'entrée, est-ce que cette clause est également valable si le locataire a occupé l'appartement + longtemps

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

L'agence de location me dit que les peintures doivent être refaites, car il existe quelques traces, je sais que les premières années les peintures doivent être rendues dans le même état qu'à l'entrée, est-ce que cette clause est également valable si le locataire a occupé l'appartement + longtemps

Le fait que l'agence va faire référence aux traces ne rentre pas dans le cadre de l'usure normale des peintures.

En effet lorsque je vous ai précisé que le locataire n'a pas à être tenu responsable en cas d'usure normale des peintures je faisais bien référence au jaunissement des peintures. En d'autres termes si vous avez abîmé les peintures et ce quel que soit le temps d'occupation du logement vous êtes effectivement responsable.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Suite à votre commentaire. La discussion était restée ouverte un certain nombre de jours. De ce fait vous aviez la possibilité de demander des précisions. En quoi ma réponse vous apparaît totalement imprécise?

Cordialement